

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juillet 2018

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, FERRIOT Valérie et MULLER Yannick.

Absents excusés : HEMMERTER Jacky, KLEIN Céline, JEHLE Christine, WIES Alexis

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 19 juillet 2018 avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE REFECTION TOITURE SACRISTIE ET TRAITEMENT CHARPENTE EGLISE

N° 57506-2018-05/01

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Niederstinzel est adhérente depuis 2008 à la Fondation du Patrimoine qui intervient financièrement pour soutenir par subvention et souscription publique la réhabilitation du patrimoine de proximité.

Le projet de la réfection de la toiture de la sacristie et du traitement de la charpente de la nef de l'église catholique a été chiffré par M. Christian FISCHER, architecte DPLG.

Vu la construction de l'église au 17^{ème} siècle,

Vu l'état général de dégradation de la toiture,

Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 36 209 € HT,

Vu l'implication du conseil de fabrique de la paroisse de Niederstinzel pour la concrétisation de cette rénovation,

Le maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier de réfection de la toiture de la sacristie et du traitement de la charpente de l'église à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention et le lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le maire à faire toutes les démarches pour la constitution de ce dossier à présenter à la Fondation du Patrimoine,

Adopté à l'unanimité.

MAITRISE D'ŒUVRE REFECTION TOITURE SACRISTIE EGLISE

N° 57506-2018-05/02

Vu la délibération n°57506-2016-06/05 confiant à l'architecte Christian FISCHER le chiffrage de l'avant-projet pour le remplacement des couvertures de la mairie et de la sacristie de l'église,

Vu l'arrêté préfectoral n°80 du 3/7/2018 attribuant une subvention DETR d'un montant de 10 560 € à la commune de Niederstinzel pour la réfection de la couverture de la sacristie,

Vu la proposition de l'architecte Christian FISCHER d'un montant de 2 343 € HT pour la maîtrise d'œuvre de ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- autorise le maire à signer tous les documents à intervenir,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES

N° 57506-2018-05/03

Le maire informe le conseil municipal de la demande de l'ensemble des parents d'élèves de Niederstinzel pour augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn.

L'horaire actuel du circuit ENR00 concernant le RPI Berthelming-Niederstinzel-Romelfing avec arrêt à Fénétrange pour le périscolaire indique une pause méridienne de 60 mn (retour à 12 h 05 puis départ à 13 h 05) ce qui, en fonction des retards fréquents du bus de ramassage, de la distance depuis l'arrêt situé au centre du village jusqu'au domicile des élèves fait que les enfants disposent fréquemment de moins de 30 mn pour la pause déjeuner.

Augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn pour la faire évoluer à 1 h 10 mn, en l'adaptant aux contraintes scolaires et circuits de ramassage, serait la solution pour améliorer le bien-être des enfants de Niederstinzel scolarisés au RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- charge le maire de prendre contact avec les différents organismes concernés : Inspection Académique et Pôle transport de la Région Grand Est pour augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn dès la rentrée scolaire 2018/2019.

Adopté à l'unanimité.

Fin de séance à 22 h

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 02/08/2018

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 02/08/2018

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 02/08/2018

Le Maire :

Didier KLEIN